

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 février 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 026-212601249-20250213-CCAS202575BIS-DE



Le treize février deux mil vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué en date du 06 février 2025, s'est réuni à la mairie d'Etoile-sur-Rhône, sous la Vice-Présidence de Mme Anne-Marie DUBOIS,

Présents (14) : Mmes Anne-Marie DUBOIS, Christiane PÉRALDE, Odile MOURIER, Françoise DELAMONTAGNE, Marie-Claire FAURE, M. Pierric PAUL, Mme Christine JARGEAT, Monsieur Marcel DATIN, Mmes Nicole MARMOLLE, Sylvette MESTRALLET, Bernadette GIRAUD, Christine PRANEUF, Patricia DESPESE, Joëlle RIVOIRE.

Absents ayant donné pouvoir : NEANT

Absents (3) : Mme Françoise CHAZAL, M. Olivier de MONTGRAND, Mme Sahra ISENMANN

Est désigné(e) secrétaire de séance : M. Marcel DATIN

Le Procès-Verbal de la séance du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

CCAS -2025-75 BIS RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3 ; L2312-1 ; L3312-1 ; L5211-36 et L5622-3 ;

L'article 107 de la loi NOTRe (loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

Vu le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du CCAS, relatif à l'exercice 2025, ci-annexé

Le conseil d'administration du CCAS prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaires 2025 du CCAS.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

Etoile-sur-Rhône

Le 06 mars 2025



Anne-Marie DUBOIS



CCAS

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 026-212601249-20250213-CCAS202575BIS-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

1 – Objectifs et obligations légales

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- son contenu porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ainsi que sur la structure de la dette
- il doit faire l'objet d'une délibération spécifique
- le rapport est transmis par le CCAS de la ville au président de la Communauté d'Agglomération dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

2 – Cadre de l'élaboration du budget 2025

Le CCAS intervient dans plusieurs domaines :

✓ ACTIONS EN FAVEUR DES AINES

Une somme sera prévue au budget 2025 pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation des actions suivantes : au total 27000€

- Repas de l'âge d'or avec animation :

Dépenses 2024 : traiteur : menu à 35€ pour 9030€ - vin et clairette pour 823 € - groupe d'animation pour 676€ (animation +SACEM) – nette augmentation du nombre de participants par rapport à 2023

- Colis de Noël distribués aux personnes de plus de 75 ans et celles résidant en EHPAD :

En 2024, dépense de 8652€ (230 colis portés et 29 colis en EHPAD)

- Après-midi récréative pour les séniors

En 2024, 2^{ème} édition de la Troupe « Cabaret » pour 4270€ + goûter

Manifestation reconduite en 2025 en conservant l'invitation aux personnes à partir de 65 ans. La fermeture de l'Espace Polyvalent oblige à un repli sur l'auditorium des Clévos. La salle ayant une capacité maximum de 200 places, nous devons faire 2 séances entrecoupées d'un goûter regroupant tous les participants. D'où une augmentation substantielle de ce poste

✓ **AIDES**

Les aides sociales sont allouées aux particuliers et se décomposent ainsi :

- Bons alimentaires pour 2175€ ou carburant pour 340€ soit un total de **2515€ en 2024**
- Aides au chauffage : 3220€ en février 2024 (solde 2023) soit 12 dossiers
10 050€ en novembre 2024 soit 41 dossiers – **au total 13 270€ pour 53 dossiers**
- Aides au paiement de factures : **7 427 € en 2024** : loyers – électricité – gaz – eau – restaurant scolaire – MJC pour vacances scolaires – permis de conduire – réparation véhicule. Dans ce chiffre il est à noter un reversement au trésor public de 300€ : régularisation cantine de 2019 mais l'association gérant la cantine ayant été dissoute, c'est le CCAS qui a dû assumer cette charge)

AU TOTAL 24 665,43€ en 2024

En 2025, le budget des aides sociales s'élèvera à 27 780€

✓ **SUBVENTIONS**

En 2024, le CCAS a versé 3 800€ de subvention de fonctionnement aux associations, après la suppression de la subvention aux Portes de l'Emploi et la revalorisation des autres subventions

En 2025, le budget subventions sera inchangé à 3 800€.

✓ **PANIERES SOLIDAIRES AMAP/MON BEAU JARDIN**

Cette association a proposé au CCAS un partenariat pour la mise en place **d'une expérimentation de contrats solidaires**. Cela consiste à la distribution de paniers de fruits et légumes de saison livrés par des agriculteurs locaux référencés aux personnes soutenues et présentées par le CCAS.

Le coût de ces paniers est réparti entre 20% pour le bénéficiaire, 40% pour l'association AMAP AURA et 40% pour le CCAS.

L'expérimentation a été faite d'avril à décembre 2024. Il a touché 11 familles. Le coût pour le CCAS a été de 1 053€.

Un premier bilan a été effectué à l'issue de cette expérimentation qui a conduit à la poursuite de cette expérience jusqu'en avril 2025. Difficulté avec le premier maraîcher qui a eu de la peine à gérer ce que les participants prenaient à chaque séance. Le second a facturé le forfait fixé à l'avance qui a été réglé en intégralité par le CCAS. Continuation gratuite sur le premier trimestre pour solder les comptes. La décision sera prise sur la continuité de ce partenariat.

✓ **MUSIQUE ET MOUVEMENT**

Ce projet financé en partie par la Conférence des financeurs du département a connu un très vif succès : les 10 séances se sont déroulées du 17 septembre au 3 décembre 2024 avec un effectif de 15 personnes. Le CCAS a complété le financement du département à hauteur de 400€. Les participants ont demandé à l'animatrice de continuer les séances en payant une cotisation pour couvrir les frais de la musicienne. 5 séances ont été programmées qui se terminent le 4 février 2025

✓ **PROJETS 2025**
CHAUFFE CITRON

En collaboration avec l'ADMR et la MEDIATHEQUE – projet financé par la Conférence des financeurs

Permettre aux personnes âgées de garder toutes leurs fonctions et de participer à des séances d'improvisation sur un thème donné, ces séances étant menées de manière ludique et ces pratiques.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025



ID : 026-212601249-20250213-CCAS202575BIS-DE

Action collective de prévention santé pour les seniors portée par CHAUFFE CITRON appelée « Les rendez-vous Chauffe Citron du Grand Valentinois ».

Le CCAS s'engage à :

- communiquer sur l'action auprès des habitants retraités,
- mettre à disposition une salle et le matériel (vidéo projecteur) pour la réalisation de l'action ;
- participer à une évaluation quantitative et une analyse de l'impact de l'action.

En collaboration avec les deux partenaires locaux :

Médiathèque Le Patio, Étoile-sur-Rhône
ADMR, antenne Étoile-sur-Rhône

✓ MUSIQUE ET MOUVEMENT

Une action devrait être reconduite à partir de septembre en collaboration avec les CCAS de MONTMEYRAN et BEAUVALLON

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

Les CCAS doivent procéder à une analyse des besoins sociaux au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique à partir de données d'observation sociale du territoire. Cette analyse a été réalisée en 2022.

✓ SUBVENTION D'ÉQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL

En 2025, la subvention d'équilibre du budget principal (principale recette du budget annexe du CCAS) sera augmentée de 10 000€ par rapport à celle de 2024, soit 60 000€